



RÈGLEMENT DE LA GIRLY CUP DRÔME-ARDÈCHE 2026

**MERCREDI 21 OCTOBRE 2026
GOLF DE LA VALDAINE**

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Rencontre ouverte aux joueuses U18 (nées en 2008 et après) licenciées dans un club de Drôme-Ardèche, avec une licence active et à jour de leur questionnaire de santé.

Départs en ligne à partir de 9h.

L'inscription des enfants implique l'acceptation du présent règlement.

INSCRIPTION DES JOEUSES et JOUEURS :

L'inscription des joueuses est à faire par les Pros, les référents des écoles de golf ou directement par les parents sur l'adresse tourkids2607@gmail.com



DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE :

SCORE MAXIMUM 9 sur 9 trous.

Deux formules de jeu au choix des joueuses.

- Compétition individuelle disputée en **SCORE MAXIMUM 9** - sur 9 trous (compte pour l'index).
Drapeau xxxx requis.
- Compétition en scramble à deux en **SCORE MAXIMUM 9** - sur 9 trous (ne compte pas pour l'index).

En cas d'égalité : départage sur les derniers 6 trous puis si l'égalité subsiste, les scores sur les 3 derniers trous, puis au trou par trou en remontant seront comparés.

Les distances de jeu sont celles préconisées par la ffgolf.

Pendant tout le déroulement de l'épreuve, les accompagnateurs (parents, entraîneurs, dirigeants, etc.), devront se tenir à une distance ne leur permettant pas de prodiguer des conseils.

Les caddies sont autorisés pour les scrambles uniquement.

Les A.S. participantes devront inviter parents et suiveurs à prendre connaissance de la « fiche de suiveurs de parties » et des « règles de caddeyage en compétition de votre enfant » suite le site le ffgolf.

Tous les instruments de mesure sont interdits pour les joueurs et pour les suiveurs (télémètre, montre connectée, application sur portable, etc ...)

Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné.

ENGAGEMENT ET PARTICIPATION FINANCIERE :

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : DIMANCHE 18 OCTOBRE 2026 À 20 HEURES

La participation de 5€ par joueuses sera prise en charge par les AS concernées. La rétribution du golf et le cocktail de remise des prix sont à la charge du Comité Territorial de Golf Drôme-Ardèche.

Des goodies seront offerts aux participantes, par le Comité.



OBLIGATIONS DU CLUB ORGANISATEUR :

Se référer au cahier des charges JEUNES figurant sur le site du Comité.

Tonte des greens le matin de la compétition.

Édition des cartes de score (la compétition sera paramétrée sur le RMS 9 du comité)

Starter et Recording.

Envoyer résultats au comité à l'adresse suivant : tourkids2607@gmail.com

COMITÉ DE L'ÉPREUVE :

Le Comité Drôme-Ardèche est responsable de l'organisation et du fonctionnement de ce championnat.

Le comité d'épreuve sera composé de 3 personnes choisies parmi :

- Président du Comité qui peut se faire représenter et déléguer
- Responsable des Jeunes du Comité qui peut se faire représenter et déléguer
- Président de l'A.S. du Club organisateur qui peut se faire représenter et déléguer
- L'Entraîneur du Comité
- L'arbitre ou l'OEC

Il sera constitué définitivement la veille de l'épreuve.

REMISE DES PRIX :

Les 3 premières de chaque catégorie seront récompensées par le Comité.



DROIT À L'IMAGE :

L'inscription d'un jeune à cette épreuve emporte autorisation des parents à filmer et/ou photographie, sans contrepartie de quelque nature que ce soit, leur(s) enfant(s) et à diffuser, sans contrepartie de quelque nature que ce soit, l'image de leur(s) enfant(s) sur le site internet du comité Drôme-Ardèche, sur son site Facebook et/ou du club organisateur de la compétition, à l'exclusion de toute autre utilisation de l'image dans un but commercial ou publicitaire.

Cette autorisation tacite pourra être révoquée à tout moment sur simple demande écrite adressée au Comité Territorial de Golf Drôme-Ardèche.